
Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 avril 2014
Séance tenue le 28 avril 2014

Résolution: CM14 0324

Déclaration - Mai 2014, Mois montréalais du sport et de l'activité physique et 1^{er} mai, Journée nationale du sport et de l'activité physique

Attendu qu'il y a un grand nombre d'activités et d'événements sportifs au cours du mois de mai à Montréal et que la Ville est associée à plusieurs partenaires à l'occasion de ces activités;

Attendu que depuis neuf ans, chaque premier jeudi du mois de mai, le ministère de l'Éducation, du Loisirs et du Sport (MELS) organise une journée spéciale dédiée à la promotion du sport et de l'activité physique;

Attendu que bon nombre de ces activités sportives et événements se tiennent dans des équipements de la Ville de Montréal;

Attendu que Montréal physiquement active est le fruit d'une large mobilisation du milieu et d'une collaboration étroite entre plusieurs partenaires de la santé, de l'éducation, du milieu municipal et associatif, de la petite enfance et des entreprises en faveur de l'activité physique;

Attendu que tant la Journée que le Mois doivent faire l'objet d'une importante promotion pour atteindre l'objectif d'inciter la population à bouger davantage et à adopter de saines habitudes de vie;

Attendu l'importance de pratiquer un sport ou une activité physique pour demeurer en bonne santé;

Attendu que toutes les tribunes doivent être utilisées pour promouvoir le sport et l'activité physique;

Il est proposé par M. Dimitrios (Jim) Beis

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
Tous les autres membres présents

Et résolu :

- 1 - de déclarer le mois de mai 2014, Mois montréalais du sport et de l'activité physique et le 1^{er} mai 2014, Journée nationale du sport et de l'activité physique;
- 2 - d'inviter la population à y prendre part activement.

Un débat s'engage.

La conseillère Anne-Marie Sigouin dépose un document intitulé « Motion pour un anneau de patinage 4 saisons au parc Angrignon » pour inscription à l'ordre du jour du conseil du mois de mai, conformément à l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06 051)*.

Adopté à l'unanimité.

15.02
/pl

Denis CODERRE

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)



Colette FRASER
Greffière adjointe